



Maire et PLU dialogue de sourd .excessif.

Par **TRIVIE**, le **24/01/2016 à 16:45**

Bonjour,
Je possède un lopin de terre de 1300 m² sur la commune d'ONDRES 40..
Je me bats depuis les années 1980 pour rendre cette terre constructible..
Cette terre est en bordure de route avec accès direct, desservie par le tout à l'égout, l'eau et l'électricité, terrain enclavé entre deux constructions..
Malgré mes lettres en recommandés avec AR lors des différents PLU, sont à ce jour sans réponse...!! (dialogue de sourd, désespèrent).
Que puis-je faire..??
Merci pour les informations.
J. xxxxxxxxxx

Par **morobar**, le **24/01/2016 à 18:48**

Bonjour,
Demander un certificat d'urbanisme opérationnel, et ensuite user des éventuelles voies de recours portées sur la notification si elle n'est pas conforme à vos souhaits.
[citation]Malgré mes lettres en recommandés avec AR lors des différents PLU [/citation]
Il ne faut pas pousser quand même, la commune n'a mis en place, comme les autres et avec difficultés, qu'un seul PLU.
Précédé d'une enquête publique. J'espère que vous avez consigné vos propos sur le recueil tenu par le commissaire enquêteur.